



## **Lettre ouverte à Madame Valérie Glatigny, Ministre des sports de la FWB**

Chère Madame le Ministre,

En date du 16 février, je vous ai écrit pour vous faire part de mon inquiétude du fait du manque de perspectives quant à une reprise des activités sportives.

Je n'ai pas reçu la moindre réponse ; pas même un simple accusé de réception.

Ce fut d'ailleurs la même chose lorsqu'en avril 2020, Alexandra Tondeur, Championne du monde de triathlon et moi-même, nous vous avons adressé une lettre ouverte qui était un « Play doyer » en faveur d'une prise de conscience des enjeux majeurs du secteur de l'activité physique et sportive.

Le Comité de concertation du 26 février 2021 a décidé de ne pas décider et de postposer, une nouvelle fois, ses décisions voire simplement de donner des perspectives en termes de calendriers.

En tant que gestionnaire de plusieurs infrastructures sportives, je n'ai plus le luxe de décider de ne pas décider. Il me doit de répondre aux questions de mes membres. Il m'appartient tout simplement, en bon père de famille, de gérer au mieux, et donc de proposer des solutions, de, si possible (quod non) de limiter la casse ! Et cela parce que vous, nos dirigeants, vous ne nous donnez aucun moyen de nous adapter, de trouver des pistes, de simplement être à même de répondre à notre clientèle. Vous nous dites d'attendre, de patienter et ce depuis le mois d'octobre ! Savez-vous que vos choix de faire de la sorte nous mettent dans une situation où nous devons rembourser nos membres et tenter de survivre.

Le Comité de concertation de ce vendredi 26 février a décidé de ne pas décider. Et donc cela fait depuis plus de trois mois qu'on ne parle plus du secteur du sport.

Vous comprendrez qu'on puisse commencer à perdre patience.

Aussi, Madame le Ministre, soit vous nous donnez un calendrier, des perspectives claires de nature à pouvoir nous organiser, soit je serai contrainte d'obtenir l'autorisation de rouvrir les clubs, dont j'ai la responsabilité, à la pratique du tennis tant outdoor que indoor et ce, par toute voie de droit. Il me semble utile à cet égard de rappeler qu'un terrain de tennis fait plus de cinq cents mètres carrés et que, dans ces conditions, nous sommes à même de garantir le respect de l'ensemble des règles sanitaires.

Si vous ne pouvez ou ne voulez pas donner une date à laquelle le tennis en indoor sera à nouveau autorisé, il convient à tout le moins de prévoir des indemnités compensatoires à la hauteur du préjudice subi par l'ensemble des clubs qui ont continué à assurer les activités pour les moins de 13 ans et vont être contraints de rembourser les terrains et abonnements de la saison hiver 20/21.

Je vous prie de croire, chère Madame le Ministre, à l'assurance de ma considération sportive très distinguée.

Karine de Bodt-Biver, Présidente ASBL BATD, le 1er mars 2021